

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2004 portant création du Diplôme interuniversitaire MANIFESTATIONS DERMATOLOGIQUES DES MALADIES SYSTÉMIQUES modifié par les arrêtés en date du 22 juillet 2007, 15 septembre 2022 et 04 juillet 2023
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire MANIFESTATIONS DERMATOLOGIQUES DES MALADIES SYSTÉMIQUES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Jean David BOUAZIZ (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

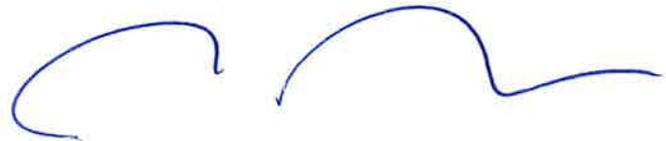
Docteur Didier BESSIS (Pr. Associé)  
Professeur François CHASSET (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le mardi 12 mars 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU